

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION GRAVEMENT MALADE RISQUE DE MOURIR

Le prisonnier d'opinion Azimjan Askarov est très gravement malade et a été transféré dans un hôpital pénitentiaire à la périphérie de Bichkek, au Kirghizistan, le 12 novembre. Sa famille et ses collègues craignent que cet homme meure s'il ne reçoit pas les soins médicaux nécessaires, que cet hôpital n'est peut-être pas en mesure de lui prodiguer.

Azimjan Askarov, qui était incarcéré à Djalal-Abad, a été conduit dans une prison située à la périphérie immédiate de Bichkek, la capitale du Kirghizistan. Il a été transféré dans la colonie pénitentiaire n° 47, qui dispose de meilleures installations médicales que celles disponibles dans le sud du pays. Selon des sources officielles, les médecins qui l'ont examiné auraient déclaré Azimjan Askarov hors de danger mais Amnesty International craint que ce transfert ait été motivé par une dégradation de son état de santé.

L'avocat d'Azimjan Askarov a demandé un deuxième avis médical et il tente de faire en sorte que cet homme bénéficie des tous les examens et soins nécessaires, ce qui risque cependant de ne pas être possible dans un hôpital pénitentiaire.

Azimjan Askarov a été condamné à la réclusion à perpétuité le 15 septembre. Il était accusé d'avoir participé à des violences généralisées et à un homicide en juin 2010. Il a interjeté appel mais la peine a été confirmée le 10 novembre.

Le dernier jour du procès en appel, son avocat et ses proches ont déclaré qu'Azimjan Askarov ne pouvait plus manger depuis plus de 15 jours en raison de problèmes digestifs non diagnostiqués. Des collègues d'Azimjan Askarov ont trouvé qu'il était décharné et avait la peau jaunâtre. L'avocat d'Azimjan Askarov et les membres de sa famille ont également indiqué qu'une ambulance avait été appelée plus tôt dans la journée au centre de détention de Bazar Korgan – où cet homme était détenu – car son état de santé se détériorait rapidement. Sa famille et son avocat ont été informés que le médecin urgentiste qui s'était occupé de lui n'avait pas été en mesure de lui prodiguer des soins adaptés et recommandait qu'il soit examiné le plus rapidement possible par un chirurgien spécialiste car son état pouvait nécessiter une opération d'urgence.

Amnesty International pense qu'Azimjan Askarov a été pris pour cible en raison de ses activités légitimes de défenseur des droits humains. En effet, il recueille depuis plusieurs années des informations sur les mauvais traitements infligés par la police.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en russe, en kirghize, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous extrêmement préoccupé-e par l'état de santé critique d'Azimjan Askarov et exhortez les autorités à veiller à ce que cet homme bénéficie immédiatement des soins médicaux d'urgence dont il a besoin ;
- priez instamment les autorités de transférer Azimjan Askarov dans un hôpital non pénitentiaire si les soins nécessaires ne peuvent pas lui être administrés au sein du système pénitentiaire ;
- répétez qu'Azimjan Askarov ne devrait pas se trouver en détention car il s'agit d'un prisonnier d'opinion et, à ce titre, il doit être libéré immédiatement.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 DÉCEMBRE 2010 À :

Ministre de la Justice

Salyanova Aida Zhenishbekovna
32 M.Gandi street,
Bishkek 720010
Kirghizistan

Fax : +312 656592

Courriel : minjust@minjust.gov.kg

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Madame la Ministre,

Procureur général

Kubatbek Baibolov
Orozbekova Street, 72
Bishkek 720040
Kirghizistan

Fax : +996 312 665411

Formule d'appel : *Dear General*

Prosecutor, / Monsieur le Procureur
général,

Copies à :

Présidente de la République

Roza Otunbaeva
Dom pravitelstva
Bishkek 720003
Kirghizistan

Fax : +996 312 625012

Courriel : admin@kyrgyz-el.kg

Veillez également adresser des copies de votre courrier aux représentants diplomatiques du Kirghizistan dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la septième mise à jour de l'AU 135/10. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR58/020/2010/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION GRAVEMENT MALADE RISQUE DE MOURIR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International pense qu'Azimjan Askarov a été visé en raison de ses activités légitimes de défenseur des droits fondamentaux.

Cet homme est le directeur de l'organisation de défense des droits humains Vozdukh (Air) et il recueille depuis plusieurs années des informations concernant des mauvais traitements infligés à des détenus par la police dans le district de Bazar Korgan et dans d'autres parties de la région de Djalal-Abad. En juin 2010, lors des violences qui ont éclaté dans le sud du Kirghizistan, Azimjan Askarov a filmé et photographié des homicides et des incendies volontaires visant principalement des foyers ouzbeks et d'autres bâtiments de Bazar Korgan. Ces faits seraient imputables à des groupes d'hommes armés qui se disent kirghizes et dont certains portaient des uniformes militaires.

Azimjan Askarov a été arrêté le 15 juin 2010 à Bazar Korgan. Il était soupçonné d'avoir « organisé des troubles de masse » et « incité à la haine à l'égard d'une ethnie », en lien avec la mort d'un policier en juin, au cours des violences. Le 13 août, il a été inculpé de « tentative de participation à une prise d'otages », « stockage de munitions », « stockage de documents extrémistes », « incitation à la haine à l'égard d'une ethnie », « participation à des émeutes de grande ampleur », « complicité de meurtre avec préméditation » et « complicité d'homicide sur la personne d'un agent des forces de l'ordre ». Selon certains défenseurs des droits humains locaux, Azimjan Askarov aurait été longuement battu dans les locaux du poste de police de Bazar Korgan. Ces passages à tabac avaient pour but de le forcer à remettre la vidéo qu'il avait réalisée et à « avouer » le meurtre du policier.

Il a été condamné à la réclusion à perpétuité et à la confiscation de ses biens par le tribunal du district de Nooken le 15 septembre, à l'issue d'un procès manifestement inique. Selon les observateurs locaux et internationaux, lors de l'audience qui s'est tenue le 2 septembre dans le cadre du procès d'Azimjan Askarov et de sept co-accusés, des proches du policier tué ont attaqué et menacé les avocats et la famille de ce militant, dans la salle et à l'extérieur.

Lors de l'audience du 6 septembre, Azimjan Askarov et trois co-accusés présentaient des ecchymoses au visage qui n'étaient pas visibles le 2 septembre, ce qui suggérait qu'ils avaient été battus en détention entre les deux audiences.

Les audiences de la cour d'appel ont commencé le 25 octobre à Tash Kumir, une ville située à environ 20 kilomètres de Bazar Korgan, afin de garantir la sécurité des accusés, de leurs avocats et des juges. Des policiers armés montaient la garde devant la salle. Les proches de la victime ont, semble-t-il, moins perturbé les audiences. Néanmoins, ils ont crié des insultes et des menaces destinées aux accusés et à leurs avocats, ont brandi des pancartes réclamant la peine capitale, ont lancé de l'eau sur l'avocat d'Azimjan Askarov et menacé de mort l'avocat d'un autre accusé. Aucun témoin à décharge n'a été cité au cours de la première audience. Le 3 novembre, le procès en appel a été transféré à Nooken, où s'était tenu le premier procès.

Le 4 novembre, des témoins oculaires ont déclaré que certains accusés portaient des traces visibles de coups lorsqu'ils ont quitté le tribunal de Nooken à la fin de la journée. Les observateurs ont été priés de quitter la salle avant que les accusés ne soient emmenés ; on ignore donc qui a battu ces personnes. Au moins un accusé a été frappé et roué de coups de pied par des policiers devant le tribunal pendant qu'on l'escortait jusqu'au véhicule ramenant les prisonniers au centre de détention de Bazar Korgan. Les avocats de la défense ont demandé que des examens médico-légaux soient pratiqués immédiatement mais les représentants du parquet ont refusé. Des défenseurs des droits humains ont indiqué que ces derniers avaient, en revanche, organisé une conférence de presse et nié les passages à tabac.

Action complémentaire sur l'AU 135/10, EUR 58/021/2010, 12 novembre 2010

AMNESTY
INTERNATIONAL

